



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent des finances

---

FINA • NUMÉRO 091 • 1<sup>re</sup> SESSION • 39<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 12 juin 2007**

**Président**

**M. Brian Pallister**

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent des finances

Le mardi 12 juin 2007

•(1145)

[Traduction]

**Le président (M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC)):** Je souhaite la bienvenue aux membres du comité et aux invités.

Conformément à l'ordre de renvoi du lundi 14 mai 2007 sur le projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, nous entendrons les témoins du ministère des Finances.

Les représentants de ce ministère aimeraient-ils faire une déclaration d'ouverture?

**M. Gérard Lalonde (directeur intérimaire, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances):** Non, mais je tiens à vous dire que c'est un plaisir d'être de retour ici, et que j'ai bon espoir que nous pourrons avancer dans nos travaux aujourd'hui. Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, monsieur Lalonde. Il semble que votre optimisme soit contagieux.

Oui, monsieur Pacetti.

**M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.):** Avant de commencer, étant donné les conversations que nous avons eues la semaine dernière, pouvons-nous consulter les personnes qui nous conseillent sur ces questions? Il ne semble pas y avoir de problème, mais j'aimerais vérifier une fois encore auprès des fonctionnaires que tout est conforme, vu que ce projet de loi traîne depuis environ sept ans. S'il vous faut sept heures, sept jours ou sept années de plus, dites-le nous. Mais êtes-vous certains qu'avec ces amendements, le projet de loi passera?

**M. Gérard Lalonde:** Oui.

**M. Massimo Pacetti:** Merci.

Et devrais-je le demander à la secrétaire parlementaire, à tout hasard, avec votre permission, monsieur le président?

**Le président:** Certainement.

**M. Massimo Pacetti:** Madame Ablonczy, ces amendements vous conviennent-ils?

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Je suis convaincue qu'ils sont appropriés, monsieur le président. Je vous remercie.

**Le président:** Chers membres du comité, je voudrais signaler une petite erreur typographique. Dans la version anglaise de l'amendement G-17, à la page 29, au paragraphe f), il faut supprimer le premier « the » devant le mot « taxpayer ». Êtes-vous d'accord pour que nous enlevions tout simplement le mot « the »?

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Très bien. Pour gagner du temps, j'aimerais proposer aux membres du comité que nous procédions de la façon suivante: je vais traiter tous les amendements en bloc — non, je ne parle pas ici du parti. Tous les amendements seront présentés en une seule fois. Messieurs St-Cyr et Plamondon, je veux être certain que vous comprenez. Je vois que vous avez engagé la conversation. Je vais proposer tous les amendements en même temps et demander l'accord unanime du comité pour pouvoir traiter ces articles en premier, puis je reviendrai à ceux qui ne font l'objet d'aucun amendement.

(Les amendements sont adoptés.)

(Les articles modifiés 2 à 10 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles modifiés 12 à 14 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles modifiés 16 à 26 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles modifiés 28 et 31 sont adoptés.)

(Les articles modifiés 33 à 35 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles modifiés 39, 40, 44, 71, 86, 117, 123 et 140 sont adoptés.)

(Les articles 11, 15, 27, 29, 30 et 32 sont adoptés.)

(Les articles 36 à 38 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles 41 à 43 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles 45 à 70 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles 72 à 85 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles 87 à 116 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles 118 à 122 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles 124 à 139 inclusivement sont adoptés.)

(Les articles 141 à 281 inclusivement sont adoptés.)

**Le président:** Le titre abrégé est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

**Le président:** L'annexe 1 est-elle adoptée?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Le titre est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Le projet de loi modifié est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** La présidence est-elle autorisée à faire rapport du projet de loi modifié à la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Le comité doit-il demander la réimpression du projet de loi modifié pour l'usage de la Chambre à l'étape du rapport?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Merci de votre collaboration, chers collègues.

Je tiens à présenter publiquement mes excuses à Mme Wasylycia-Leis. Même si elle s'est jointe tardivement au comité, durant la

discussion sur les consultations prébudgétaires, elle a tenté d'invoquer le Règlement, et je l'ai interrompue.

En y repensant, je crois que ce n'était pas approprié de ma part, mais je veux que tous les membres du comité sachent, y compris Judy, que cette discussion sur la façon dont nous traitons les consultations prébudgétaires se poursuit. Je vous encourage à me faire part de vos idées ou de vos suggestions. Je crois que c'est ce qui s'impose.

Nous allons suspendre brièvement la séance, le temps d'éteindre les caméras, et nous reprendrons la discussion à huis clos.

*[La séance se poursuit à huis clos.]*

---







**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**